



FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de produit	LanoSoft Gentle Wave Oatmeal Cleansing Bar
Autres moyens d'identification	Pas disponible
Usage recommandé	Savon
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Fabricant	Pro Products LLC 6714 Pointe Inverness Way Suite 200 Fort Wayne, IN 46804-7935 US Téléphone 260-483-2519 Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)
Fournisseur	Voir ci-dessus

2. Identification des risques

Dangers physiques	Non classé.
Dangers pour la santé	Non classé.
Dangers environnementaux	Non classé.
Risques défini pour SIMDUT 2015	Non classé
Éléments d'étiquetage	
Symbole de danger	Aucune.
Mention d'avertissement	Aucune.
Mention de danger	Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.
Conseil de prudence	
Prévention	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Intervention	Se laver les mains après utilisation.
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)	Aucuns connus.
SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)	Aucuns connus.
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	US: Il s'agit d'un produit cosmétique. L'étiquetage des produits est conforme titre 21 du Code of Federal Regulations, partie 701 et 740. 29CFR 1910.1200(b)(6)(viii): Cosmetics which are packaged for sale to consumers in a retail establishment, and cosmetics intended for personal consumption by employees while in the workplace. CANADA: Exempt - Cosmétique notifié en vertu de la Loi d'aliment et drogues Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II). La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprennent Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et Bois ou produits en bois.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
TALLOWATE DE SODIUM		8052-48-0	60-70
SODIUM COCOATE		61789-31-9 ou	10-20
SODIUM PALM KERNELATE		61789-89-7	10-20
Glycérine		56-81-5	5-10
PENTASODIUM PENTETATE		140-01-2	<1
Chlorure de sodium		7647-14-5	<1
TETRASODIUM ETIDRONATE		3794-83-0	<1

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
Peau	Rincer à grande eau. En cas d'irritation, discontinuer l'emploi du produit.
Yeux	Rincer à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Ingestion	Ne pas provoquer le vomissement. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Symptômes de patient de festin.
Informations générales	En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	Poudre chimique. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée.
Méthodes d'extinction inappropriées	Aucun(e) connu(e).
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome.
Lutte contre l'incendie / instructions	En cas d'incendie, refroidir les citernes avec une pulvérisation d'eau.
Méthodes particulières d'intervention	Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Éviter tout contact avec les yeux. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Stocker dans un récipient fermé, à l'écart des matériaux incompatibles. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Conserver hors de la portée des enfants.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Glycérine (CAS 56-81-5)	MPT	10 mg/m ³	Brouillard.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Glycérine (CAS 56-81-5)	MPT	3 mg/m ³ 10 mg/m ³	Brouillard respirable. Brouillard.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Glycérine (CAS 56-81-5)	MPT	10 mg/m ³	Brouillard.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Glycérine (CAS 56-81-5)	MPT	10 mg/m ³	Brouillard.

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
Glycérine (CAS 56-81-5)	PEL	5 mg/m ³ 15 mg/m ³	Fraction respirable. Poussières totales.

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition Ce produit ne comporte aucune limite d'exposition établie.

Contrôles d'ingénierie appropriés Ventilation générale normalement adéquate.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Verres de sûreté si le contact d'oeil est possible.

Protection de la peau

Protection des mains Satisfaire les exigences normales d'hygiène industrielle.

Autre Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire Normalement non nécessaire.

Dangers thermiques Pas disponible.

Considérations d'hygiène générale A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Waxy bar
État physique	Solide.
Forme	Solide
Couleur	Blanc/grisâtre
Odeur	Caractéristique
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	9.5 - 10
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible.
Point d'écoulement	Pas disponible.
Densité	Pas disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible.
Point d'éclair	Pas disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Tension de vapeur	Pas disponible.
Densité de vapeur	Pas disponible.
Densité relative	1.04 @ 25°C
Solubilité	complet
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucun(e) connu(e).
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Acides. Oxydants. Substances caustiques.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition	Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.	
Renseignements sur les voies d'exposition probables		
Ingestion	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.	
Inhalation	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation.	
Peau	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.	
Yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Espèces	Résultats d'épreuves
Composants		
Chlorure de sodium (CAS 7647-14-5)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 10000 mg/kg, ECHA

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	> 21000 mg/m ³ , LOLI > 42 mg/L, 1 heures, ECHA > 21 mg/L, LOLI
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 3980 mg/kg, ECHA 3550 mg/kg 3000 mg/kg, LOLI
	souris	4000 mg/kg, SAX
Glycérine (CAS 56-81-5)		
Aiguë		
<i>Cutané</i> DL50	cobaye	45 ml/kg, Jours, ECHA
	Lapin	> 10000 mg/kg, SIGMA ALDRICH 23000 mg/kg, CCOHS
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	> 570 mg/m ³ , 1 heures, HSDB > 143 mg/m ³ , 4 heures, CCOHS 4655 mg.min/l, 7 heures, ECHA
<i>Orale</i> DL50	cobaye	> 10000 mg/kg, ECHA
	Rat	> 12600 mg/kg, SIGMA ALDRICH 27200 mg/kg, CCOHS 18300 mg/kg, ECHA
	souris	23000 mg/kg, CCOHS 20.8 ml/kg, ECHA
PENTASODIUM PENTETATE (CAS 140-01-2)		
Aiguë		
<i>Cutané</i> DL50	Rat	> 2000 mg/kg, 24 heures
<i>Inhalation</i> CL50		
<i>Orale</i> DL50	Rat	2000 mg/kg 1000 mg/kg 3.5 cc/kg
SODIUM COCOATE (CAS 61789-31-9 ou)		
Aiguë		
<i>Inhalation</i> CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i> DL50	Pas disponible	
TETRASODIUM ETIDRONATE (CAS 3794-83-0)		
Aiguë		
<i>Cutané</i> DL50	Lapin	> 5000 mg/kg, 24 heures > 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i> CL50	Pas disponible	

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Orale DL50	Rat	2850 mg/kg 940 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.	
Jours de récupération	Pas disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant		
Glycérine (CAS 56-81-5)	Irritant	
Sensibilisation respiratoire	Pas disponible.	
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
Mutagenicité	Le produit terminé n'est pas soupçonné d'avoir d'effets chroniques sur la santé.	
Cancérogénicité	Le produit terminé n'est pas soupçonné d'avoir d'effets chroniques sur la santé.	
ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)		
Non inscrit.		
Toxicité pour la reproduction	Le produit terminé n'est pas soupçonné d'avoir d'effets chroniques sur la santé.	
Tératogénicité	Le produit terminé n'est pas soupçonné d'avoir d'effets chroniques sur la santé.	
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Le produit terminé n'est pas soupçonné d'avoir d'effets chroniques sur la santé.	
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Le produit terminé n'est pas soupçonné d'avoir d'effets chroniques sur la santé.	
Danger par aspiration	Pas disponible.	
Effets chroniques	Le produit terminé n'est pas soupçonné d'avoir d'effets chroniques sur la santé.	

12. Données écologiques

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Écotoxicité	Voir ci-dessous	
Données écotoxicologiques		
Chlorure de sodium (CAS 7647-14-5)		
Crustacés	CE50	Daphnia
		1000 mg/L, 48 heures
Aquatique		
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)
		340.7 - 469.2 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)
		6020 - 7070 mg/L, 96 heures
Glycérine (CAS 56-81-5)		
Aquatique		
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)
		51000 - 57000 mg/L, 96 heures
PENTASODIUM PENTETATE (CAS 140-01-2)		
Algues	IC50	Algues
		2.6 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia
		500 mg/L, 48 heures

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Aquatique Poisson	CL50 Perche-soleil bleue (<i>Lepomis macrochirus</i>)	1005 - 1250 mg/L, 96 heures
Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.	
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.	
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.	
Mobilité générale	Pas disponible.	
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).	

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:	Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
Ministère des Transports des États Unis. (DOT)	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens	Enregistrement du produit: Cosmétique notifié
	Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II).
	La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprend Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et Bois ou produits en bois.
Liste des Substances prioritaires Canada (seconde liste): Substance répertoriée	Chlorure de sodium (CAS 7647-14-5) Inscrit.
Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)	Non inscrit.
Gaz à effet de serre	Non inscrit.
Règlements sur les précurseurs	Non réglementé.
SIMDUT 2015 exemptions	Sans objet
Règlementations Fédérales des Etats-Unis	Ce produit cosmétique est conformément au Titre 21 du Code des règlements fédéraux, Points 701 et 740.
TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)	Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger Danger immédiat - Non
Risque différé - Non
Danger d'incendie - Non
Danger lié à la pression - Non
Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)
Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Glycérine (CAS 56-81-5) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Glycérine (CAS 56-81-5)

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Chlorure de sodium (CAS 7647-14-5) Inscrit.

Glycérine (CAS 56-81-5) Inscrit.

PENTASODIUM PENTETATE (CAS 140-01-2) Inscrit.

SODIUM COCOATE (CAS 61789-31-9 ou) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Glycérine (CAS 56-81-5)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Non réglementé.

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Glycérine (CAS 56-81-5)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Glycérine (CAS 56-81-5)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Proposition 65 de la Californie (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 - Loi sur l'eau potable et les substances toxiques) : Ce produit n'est pas connu pour contenir un produit chimique actuellement inscrit comme cancérigène ou agent toxique pour la reproduction.

Inventaires

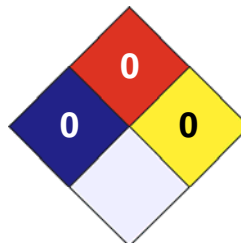
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/	0
Inflammabilité		0
Danger physique		0
Protection individuelle		



Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique ont été préparés à partir de sources que nous croyons exactes et fiables du point de vue technique. Nous avons tout mis en oeuvre pour divulguer tous les renseignements sur les dangers. Cependant, dans certains cas, les renseignements ne sont pas disponibles et nous l'avons indiqué. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, autres risques, niveaux d'exposition et considérations concernant l'élimination pourraient être applicables. C'est donc de la responsabilité de l'utilisateur lire et comprendre l'étiquette du produit et le présent document avant d'utiliser le produit. Ne pas utiliser le produit à des fins autres que celles indiquées à la Section 1.

Date de publication

29-Novembre-2018

Version n°

01

Date en vigueur

06-Avril-2018

Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.